

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
AGGLOMÉRATION DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE DU 9 JANVIER 2006

À la session régulière du conseil d'agglomération de Cookshire-Eaton tenue à l'Hôtel de Ville le 9 janvier 2006 et à laquelle étaient présents les conseillers suivants: Simon Simard, Bruno Breton, Denise Grenier, Patrice Dodier, Jack Garneau, Chantal Rouleau et Malcolm Burns.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Normand Potvin, maire.

M. André Croisetière, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy sont aussi présents.

A) Présences et ouverture de la séance du 9 janvier 2006 par M. Normand Potvin, maire.

B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 9 janvier 2006.

Résolution 2006-01-0001-A

Proposé par le conseiller Patrice Dodier, appuyé par la conseillère Denise Grenier, il est résolu que le conseil d'agglomération de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance du 9 janvier 2006 tel que remis à chaque membre du conseil.

-adopté-

C) Questions des personnes présentes dans la salle.

- 1) M. Jacques Boutin, conseiller de Newport. Informe les élus que la municipalité de Newport s'adressera au ministère des Affaires municipales et des Régions pour demander l'abolition du conseil d'agglomération.
- 2) Mme Isabelle Massé, conseillère de Newport. Demande des informations sur la tenue des séances du conseil d'agglomération. Le maire répond à ses questions.
- 3) M. Marc Vaillancourt. S'adresse au conseil pour savoir si ce dernier a l'intention de modifier le règlement concernant la période de questions lors des séances. Le maire l'informe que le règlement, pour ajouter une deuxième période de questions, est en cours d'adoption.

D) Correspondance

Aucune.

E) Autres sujets.

- 1) Acceptation du plan local de mise en œuvre de la MRC du Haut-Saint-François, schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Résolution 2006-01-0002-A

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François a reçu un avis du ministère de la Sécurité publique prescrivant l'établissement de son

schéma de couverture de risques en sécurité incendie et prenant effet le 1^{er} mars 2002;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 4 de la *Loi sur la sécurité incendie*, l'autorité régionale propose des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles et que ces objectifs peuvent porter sur la prévention, la formation des effectifs, la préparation et les secours;

CONSIDÉRANT que huit objectifs régionaux de protection en matière de sécurité incendie ont été proposés par le comité de sécurité incendie aux municipalités et que, conformément à l'article 15 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités ont donné leur avis à l'autorité régionale sur ces propositions en faisant mention des impacts de celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT que les avis de la majorité des municipalités ont été favorables aux huit objectifs;

CONSIDÉRANT que le projet de schéma en sécurité incendie a été soumis à une consultation publique et qu'aucune modification n'est nécessaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jack Garneau, appuyé par le conseiller Simon Simard et résolu majoritairement :

- D'adopter le schéma de couverture de risques en sécurité incendie tel que présenté en audience publique;
- De transmettre ledit schéma de couverture de risques en sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique.

Le conseiller Malcolm Burns vote contre.

-adopté sur division-

- 2) Contribution financière au Fonds d'intervention économique régional (FIER).

Résolution 2006-01-0003-A

Proposé par la conseillère Chantal Rouleau, appuyé par la conseillère Denise Grenier, il est résolu majoritairement que la Ville de Cookshire-Eaton adhère au Fonds d'intervention économique régional (FIER) et s'engage à verser, en 2006, 1,00 \$ par habitant.

Le conseiller Malcolm Burns vote contre.

-adopté sur division-

- 3) Comités du Conseil d'agglomération.

Résolution 2006-01-0004-A

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par le conseiller Bruno Breton, il est résolu majoritairement d'accepter les comités du conseil d'agglomération tels que déposés par le maire.

Le conseiller Malcolm Burns vote contre.

-adopté sur division-

- 4) Nomination de M. Angus Curry pour siéger sur le Comité du suivi du Programme de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut-Saint-François.

Résolution 2006-01-0005-A

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par la conseillère Chantal Rouleau, il est résolu majoritairement de nommer M. Angus Curry pour siéger sur le comité de suivi du Programme de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut-Saint-François.

Le conseiller Malcolm Burns vote contre.

-adopté sur division-

G) Propositions des membres du conseil.

- 1) Le conseiller Malcolm Burns. Informe les élus que la municipalité de Newport s'adressera au ministère des Affaires municipales et des Régions pour demander l'abolition du conseil d'agglomération.
- 2) Le conseiller Malcolm Burns. Demande au conseil de la Ville de Cookshire-Eaton d'adopter une résolution pour appuyer la demande de la municipalité de Newport visant à demander au ministère des Affaires municipales et des Régions d'abolir le conseil d'agglomération. Cette demande sera transmise au conseil de la Ville de Cookshire-Eaton pour étude.

H) Avis de motion.

- 1) Concernant le montant que la Ville de Cookshire-Eaton peut dépenser à des fins industrielles pour l'année 2006.

Résolution 2006-01-0006-A

Avis de motion est donné par le conseiller Patrice Dodier qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement concernant le montant que la Ville de Cookshire-Eaton peut dépenser à des fins industrielles pour l'année 2006.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et de copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

I) Étude et adoption de règlements.

Aucun.

J) Varia.

K) Clôture de la séance.

Résolution 2006-01-0007-A

Proposé par le conseiller Patrice Dodier, appuyé par le conseiller Jack Garneau, il est résolu que la séance soit close.

-adopté-

Normand Potvin
Maire

André Croisetière
Directeur général / secrétaire-trésorier